

COMMUNE DE MAXOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

présents: Gérard GRAS, Aimé SABOT, Delphine LAFUSTE, Dominique SOULIE , Leslie DUNNING, Gisèle DESTRUDEL , ALain MARTY, Michel SANCHEZ RIVAIL , Sheila ANTAKI, Gérard CHASTAGNOL, Jean-luc VIVIER, Christel SEVERAC

Début de séance à 9h30

Gérard GRAS , maire actuel, préside le début de séance selon l'usage. C'est ensuite le plus âgé des conseillers (soit L.DUNNING) qui poursuivra jusqu'à l'élection du maire.
Christel SEVERAC est désignée secrétaire de séance.

1/ élection du nouveau maire

G.GRAS procède à l'appel des conseillers municipaux élus lors du vote du 23/03/14 ainsi qu'à l'énoncé du nb de voix obtenues par chacun d'eux , à savoir:

A.SABOT 110 VOIX
D.LAFUSTE 119 VOIX
D.SOULIE 123 VOIX
L.DUNNING 109 VOIX
G.DESTRUDEL 107 VOIX
A.MARTY 118 VOIX
M.SANCHEZ 112 VOIX
S.ANTAKI 110 VOIX
G.CHASTAGNOL 127 VOIX
JL.VIVIER 105 VOIX
C.SEVERAC 110 VOIX

Après un petit discours résumant ses 25 années de mandat au service de la commune, et remerciant les habitants, ses adjoints et conseillers, G.GRAS passe la parole à L.DUNNING.

L.DUNNING demande qui est candidat au poste de maire. Seul A.SABOT se porte candidat.

L'ensemble des conseillers procèdent au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, A.SABOT recueille l'unanimité des votes, soit 11voix/11, et est donc élu maire de la commune pour 6 ans.

A.SABOT prononce à son tour quelques mots pour remercier G.GRAS à qui il succède en tant que maire après un mandat de conseiller à ses côtés.

2/Détermination du nombre d'adjoints

Il appartient au conseil de décider le nombre d'adjoints (au nombre de 3 maximum selon la loi), leurs attributions et le versement ou non des indemnités de fonction.

A.SABOT propose dans l'immédiat d'élire 2 adjoints, nombre qui pourra être revu en cours de mandat au besoin.

Chacun d'eux serait en charge de travailler avec les conseillers autour des divers domaines de la vie communale pouvant se décliner en 2 grands pôles:

- aménagement du territoire, sécurité, voirie et urbanisme
- communication, vie sociale et associative, gestion de la salle des fêtes, vie scolaire

Le conseil vote à l'unanimité pour une structure à 2 adjoints.

3/Election et délégations aux adjoints

J-L VIVIER est seul candidat au poste de 1er adjoint.

Après vote à bulletin secret et dépouillement, il est élu à l'unanimité 1er adjoint avec 11 voix/11.

G. CHASTAGNOL est seul candidat au poste de 2ième adjoint. Après vote à bulletin secret et dépouillement, il est élu avec 10 voix/11 et un vote blanc.

Les attributions précises de chacun feront l'objet d'une prochaine rencontre.

A.SABOT sollicite D.SOULIE pour continuer comme lors du précédent mandat à s'occuper de tout ce qui relève des questions de sécurité sur la commune. Celui-ci accepte et rappelle que toutes ces questions sont regroupées dans le plan communal de sauvegarde qu'il conviendra de revoir et retravailler ensemble.

4/Indemnités de fonction

A.SABOT propose l'attribution d'indemnités de fonction au maire et à ses 2 adjoints selon les montant prévus par la loi, à savoir 17% de l'indice 1015 de la fonction publique pour le maire et 6.6% pour les adjoints. Le conseil vote pour à l'unanimité 11 voix/11.

5/Désignation des délégués auprès syndicats de communes

La commune doit désigner un certain nombre de représentants qui siègent en son nom auprès de diverses instances locales, à savoir:

- la communauté de communes du grand CAHORS
- le syndicat d'eau potable de FRANCOULES qui alimente une partie la commune
- le syndicat d'eau potable de LAMOTHE CASSEL qui alimente l'autre partie
- La FEDEL (fédération départementale d'énergie du lot)
- Le SIPA (syndicat intercommunal de protection animale)
- Le correspondant défense
- Le comité national d'action sociale

Pour la communauté de communes du grand CAHORS: les textes prévoient que les communes de moins de 1000 habitants soient représentées par le maire et son 1er adjoint. A.SABOT et JL VIVIER siègeront donc au grand CAHORS.

Pour les syndicats d'eau potable de FRANCOULES et LAMOTHE CASSEL: G.DESTRUEL et JL.VIVIER acceptent d'être titulaires. D.LAFUSTE et M.SANCHEZ seront leur suppléants en cas d'empêchement.

Pour la FEDEL: A.SABOT et M.SANCHEZ se proposent pour être titulaires. D.SOULIE et JL.VIVIER seront leurs suppléants.

Pour le SIPA: L.DUNNING se propose en tant que titulaire. Christian DELBUT qui siégeait aux réunions lors des précédents mandats a fait savoir qu'il était d'accord pour poursuivre cette mission . Il sera donc suppléant.

Correspondant défense: D.LAFUSTE accepte d'occuper cette fonction et prend ainsi la suite de JP.COUDERC.

CNAS: habituellement C. FOURNIE,secrétaire de mairie, y siège en tant qu'agent avec un conseiller. C.SEVERAC se propose de l'accompagner aux réunions.

Par ailleurs, le grand CAHORS nous sollicite pour constituer rapidement la commission PLU, puisque comme le rappelle A.SABOT, la commune de MAXOU a engagée avec 5 autres communes (BOISSIERES, CATUS, MECHMONT,NUZEJOULS et ST DENIS CATUS) un travail sur le PLU , qui va passer dans sa phase opérationnelle avec des répercussions directes sur le habitants.

Sont volontaires pour faire partie de la commission: A.SABOT, JL.VIVIER, G.CHASTAGNOL , S.ANTAKI et L.DUNNING . D.SOULIE et C.SEVERAC seront suppléants en cas d'empêchement.

Fin de séance à 11h.

Prochain conseil municipal fixé au mardi 29/04/14 à 20h30.